



Conférence générale

36^e session, Paris 2011

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

36 C/REP/15

9 août 2011

Original anglais

RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC) SUR SES ACTIVITÉS (2010-2011)

PRÉSENTATION

Source : Article 11 des Statuts du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Antécédents : Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) soumet le présent rapport à la Conférence générale de l'UNESCO conformément à la résolution 21 C/4.21 et en application de l'article 11 de ses Statuts, adoptés à la 21^e session, aux termes duquel le Conseil présente des rapports sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions ordinaires de celle-ci.

Objet : Le présent rapport rend compte des activités du PIDC pendant l'exercice en cours (2010-2011). Il donne un aperçu des importantes décisions et initiatives prises par le Conseil, des projets du PIDC et de la situation financière du programme.

Décision requise : Le présent rapport n'appelle aucune décision.

INTRODUCTION

1. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC), créé en 1980, est le seul programme intergouvernemental du système des Nations Unies mandaté pour mobiliser l'aide internationale afin de contribuer au développement durable, à la démocratie et à la bonne gouvernance en renforçant les capacités des pays en développement et des pays en transition dans le domaine des médias électroniques et de la presse écrite. Depuis sa création, le PIDC a alloué plus de 100 millions de dollars des États-Unis à plus de 1 500 projets de développement des médias dans près de 140 pays.

2. La spécificité de son rôle a été constamment réaffirmée dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la dernière en date étant la *résolution 65/107*, « *L'information au service de l'humanité* », que l'Assemblée a adoptée le 10 décembre 2010 à sa 65^e session et dans laquelle elle demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés « appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés ».

27^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

3. La responsabilité d'ensemble du programme incombe au **Conseil intergouvernemental du PIDC**, qui se réunit tous les deux ans pour évaluer les travaux effectués par le programme. Il est composé des représentants de 39 pays élus par la Conférence générale de l'UNESCO. La 27^e session du Conseil intergouvernemental du PIDC s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris, du 24 au 26 mars 2010. (Rapport final disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001896/189697m.pdf>.)

4. Conformément au Règlement intérieur du Conseil, le **Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC** a été élu et se compose comme suit :

Président :	M. Raghu Menon (Inde)	Vice-présidents :	Égypte/Yémen Thaïlande Venezuela
Membres :	Namibie Fédération de Russie États-Unis d'Amérique	Rapporteur :	M. Mamadou Koumé (Sénégal)

5. À la suite du Rapport présenté par la Directrice générale sur les condamnations qu'elle a formulées concernant les assassinats de journalistes perpétrés en 2008-2009, le Conseil a adopté la **décision sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité**. La Directrice générale a décidé d'organiser une réunion interinstitutions des Nations Unies sur cette question au Siège de l'UNESCO à Paris les 13 et 14 septembre 2011. Dans cette décision, il était également demandé à la Conférence générale de l'UNESCO de proposer qu'une minute de silence soit observée dans les salles de rédaction du monde entier chaque année lors de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai). Faisant écho à cette demande, la Directrice générale de l'UNESCO, à plusieurs reprises, a incité personnellement tous ceux qui célèbrent la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai à observer une minute de silence en mémoire des journalistes qui ont perdu la vie.

6. Un **débat thématique sur « Le rôle de l'État pour favoriser le développement des médias libres, pluralistes et indépendants »** a été organisé. Trois exemples de bonnes pratiques dans ce domaine ont été présentés : la « Media Development and Diversity Agency » en Afrique du Sud, la nouvelle loi uruguayenne relative à la radiotélédiffusion communautaire, et le Conseil de la presse de l'Indonésie. Ce débat a offert aux États membres la possibilité de partager des informations sur leurs environnements médiatiques nationaux et sur les interventions positives

des pouvoirs publics qui ont contribué à favoriser le pluralisme des médias et la liberté d'expression.

7. Le PIDC a contribué à l'application des **Indicateurs de développement des médias**, approuvés en 2008 par le Conseil intergouvernemental du PIDC et considérés comme un « outil diagnostique important » pour évaluer les paysages médiatiques, recenser les lacunes et fournir des recommandations factuelles quant aux moyens d'y remédier. Actuellement, des évaluations fondées sur ces indicateurs ont été réalisées au Bhoutan, en Croatie, au Timor oriental, en Équateur, en Jordanie, aux Maldives, en Mauritanie et au Mozambique ; d'autres sont en cours dans 10 États membres, dont l'Égypte et la Tunisie. En mars 2011, le Bureau du PIDC a décidé d'allouer 100 000 dollars supplémentaires pour des projets futurs visant à évaluer les paysages médiatiques nationaux.

8. Les projets soumis au PIDC sont considérés comme faisant partie du programme à long terme qu'il met en œuvre dans chaque pays. Tous les deux ans, le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC choisit un certain nombre de projets réalisés pour les soumettre à une **évaluation externe**. Les rapports concernant sept projets du PIDC pour le soutien aux médias communautaires en Jamaïque, au Kenya, au Kirghizistan et en République-Unie de Tanzanie ont été présentés et débattus au cours de la session. Lors de sa 55^e réunion, le Bureau a décidé de prélever sur le Compte spécial du PIDC un volume accru de fonds pour les activités d'évaluation, afin de renforcer à la fois l'évaluation et le suivi des projets du PIDC.

54^e ET 55^e RÉUNIONS DU BUREAU DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

9. Deux réunions annuelles du Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC ont été organisées au Siège de l'UNESCO, du 24 au 26 février 2010 puis du 22 au 24 mars 2011. La principale finalité de ces réunions était de choisir les projets de développement des médias que le PIDC financerait. Un total de **214 propositions de projet ont été soumises à l'examen du Bureau** par des organismes de médias du monde entier. Elles avaient été établies sur la base des Indicateurs de développement des médias et des principes directeurs du PIDC pour la préparation de projets, avec l'assistance spécialisée de professionnels de l'UNESCO en poste dans 33 bureaux hors Siège et au Siège.

10. **Le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC a décidé d'approuver 176 projets pour un montant total de 4 430 410 dollars des États-Unis :**

176 PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES MÉDIAS APPROUVÉS PAR LE BUREAU				
Régions	Nombre de projets approuvés	Compte spécial du PIDC	Fonds d'affectation spéciale du PIDC	Total des fonds (en dollars É.-U.)
Afrique	72	1 691 250	-	1 691 250
Asie et Pacifique	39	984 665	-	984 665
Amérique latine et Caraïbes	41	1 107 305	-	1 107 305
Région arabe	18	344 960	176 280	521 240
Europe	6	125 950	-	125 950
TOTAL GÉNÉRAL :	176	4 254 130	176 280	4 430 410

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AU PIDC

11. Le financement des 176 projets approuvés en 2010-2011 par le Bureau a été rendu possible grâce aux contributions volontaires des pays donateurs suivants :

CONTRIBUTIONS AU PIDC (en dollars É.-U.)		
Pays	54^e réunion du Bureau (février 2010)	55^e réunion du Bureau (mars 2011)
Andorre	37 000	52 344
Belgique	-	176 280 (FAS)
Danemark	100 299	275 000
Finlande	559 362	267 738
France	-	28 000
Inde	30 000	530 000
Israël	-	15 052
Norvège	152 206	166 945
Fédération de Russie	100 000	-
Espagne	259 068	443 787
Suède	-	36 737
Suisse	476 420	482 456
États-Unis d'Amérique	357 833	200 000
Total :	1 935 188	2 674 339

INITIATIVE SPÉCIALE : mise en place de centres d'excellence pour l'enseignement du journalisme en Afrique

12. Ayant reconnu que la formation des journalistes est un problème essentiel auquel il faut s'attaquer en Afrique, l'UNESCO a identifié 20 établissements susceptibles de devenir des centres d'excellence et de référence dans ce domaine. En 2010-2011, dans le cadre de l'initiative du PIDC, un montant de 570 000 dollars a été alloué pour l'achat de matériel et de manuels scolaires, ainsi que pour l'organisation d'ateliers de formation des formateurs pour les centres. Un autre projet coordonné par la Deutsche Welle-Akademie en coopération avec l'UNESCO permettra de mobiliser un montant de 430 000 dollars pour former des formateurs à la pédagogie de l'enseignement du journalisme.

PRIX PIDC-UNESCO POUR LA COMMUNICATION RURALE

13. La station de radio communautaire mexicaine « La voz de los campesinos » et le journaliste égyptien Amr Mamdou Ellisy ont été les colauréats du prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale (20 000 dollars des États-Unis), qui récompense les efforts méritoires et novateurs entrepris pour améliorer la communication au sein des communautés rurales dans les pays en développement. La cérémonie de remise du prix s'est déroulée pendant la 27^e session du Conseil du PIDC. Ce prix est décerné tous les deux ans sur la base de la recommandation formulée par le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC, qui fait office de jury.